

Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 9 OCTOBRE 2025**

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **22**

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : **3 octobre 2025**

Date de publication : **15 octobre 2025**

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme LEMAITRE Séverine
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	Mme MAISON Sophie
M. TOUZEAU Nicolas	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
Mme HERMON Viviane	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme DEGOSSE Lysiane	M. LANDREAU Guillaume
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DELPORTE Karine	
M. GOURAUD Patrick	Mme AUGER Edwige	

Absents :

Mme LECORNET Valérie qui a remis un pouvoir à M. COCHIN Thierry

M. DROUARD Pascal qui a remis un pouvoir à M. BLAISE Alain

Mme ELINEAU Nathalie qui a remis un pouvoir à Mme HERMON Viviane

Secrétaire : Mme AUGER Edwige

1

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public déchets – année 2024

M. Thierry COCHIN rappelle que l'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.

Il indique, dans une note liminaire :

- la nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ;
- le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs mentionnés aux annexes V et VI du présent code.
- le prix total de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes, et son financement, en utilisant les indicateurs mentionnés à l'annexe XIII.

Est présenté au conseil municipal le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public déchets de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article D2224-3,

VU la délibération de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en date du 24 juin 2025, approuvant le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public déchets,
CONSIDERANT le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public déchets de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexé,

ENTENDU la présentation de M. COCHIN, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public déchets de Clisson Sèvre et Maine Agglo.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Pour extrait conforme au registre,
A Château-Thébaud, le mercredi 15 octobre 2025,

Le Secrétaire de séance

Nom et prénom :

Signature : *AUGER Edwige*



Le Maire,

Alain Blaise

Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 9 OCTOBRE 2025

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2025

Date de publication : 15 octobre 2025

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme LEMAITRE Séverine
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	Mme MAISON Sophie
M. TOUZEAU Nicolas	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
Mme HERMON Viviane	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme DEGOSSE Lysiane	M. LANDREAU Guillaume
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DELPORTE Karine	
M. GOURAUD Patrick	Mme AUGER Edwige	

Absents :

Mme LECORNET Valérie qui a remis un pouvoir à M. COCHIN Thierry

M. DROUARD Pascal qui a remis un pouvoir à M. BLAISE Alain

Mme ELINEAU Nathalie qui a remis un pouvoir à Mme HERMON Viviane

Secrétaire : Mme AUGER Edwige

2 Clisson Sèvre Maine Agglomération – Rapport d'activités 2024

M. le Maire rappelle que l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39,
CONSIDERANT le rapport d'activité 2024 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexé,
ENTENDU la présentation de M. le Maire, ainsi que les interventions des représentants de la commune à l'organe délibérant de Clisson Sèvre et Maine Agglo,
Il est proposé au Conseil Municipal de PRENDRE CONNAISSANCE du rapport retraçant l'activité 2024 de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Le Conseil Municipal :

➤ **PREND ACTE** du rapport retraçant l'activité 2024 de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Pour extrait conforme au registre,

A Château-Thébaud, le mercredi 15 octobre 2025,

Le Secrétaire de séance

Nom et prénom :

Signature : *AUGER Edwige*,



Le Maire,

Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20251015-1-DE

Réception par le Préfet : 15-10-2025

Publication le : 15-10-2025